

Ris-Orangis, 19 janvier 2010

Nos réf : 3494 PR

Mesdames et Messieurs les présidents,

A mi-saison, il semble nécessaire de faire un petit rappel aux règles car nous déplorerons un certain nombre de manquements qui nuisent gravement au bon fonctionnement de l'ensemble du comité et des clubs.

Retour des feuilles de marque : nous constatons un très grand laissez-aller de la part de certains clubs. Lors de la construction des calendriers de la deuxième phase, les membres de la commission sportive ont passé deux après-midis au téléphone afin de collecter les résultats ! Ce manque de rigueur associé à l'irrespect vis-à-vis du travail des bénévoles du comité explique la publication tardive des calendriers et les nombreux rectificatifs.

Devant cette situation à compter du 1^{er} février 2010, le comité appliquera fermement le règlement et infligera les amendes pour tous les manquements à l'égard de la règle de transmission des feuilles de marque au comité.

Rappel de la règle : les feuilles doivent être transmises, au plus tard au comité le jeudi suivant la rencontre. Au cas où le match n'aurait pas eu lieu, il est impératif de prévenir le comité par courriel (suivant la procédure mise en place cette année) avant la date prévue. L'amende sera appliquée au club vainqueur (en charge de la transmission de la feuille). Dans le cas d'une feuille mal remplie, l'amende sera appliquée à l'association du marqueur.

Saisie des résultats sur FBI : il est obligatoire depuis notre dernière assemblée générale, pour tous les championnats seniors, de saisir directement les résultats sur FBI. Tous les clubs ont reçu leurs codes. Malgré cela nous constatons que peu de résultats sont saisis dans les délais.

Nous vous informons donc que nous procéderons désormais à une impression des résultats saisis sur FBI, le mardi matin et que tous les résultats non rentrés seront sanctionnés à compter du 1^{er} février 2010 pour l'équipe qui reçoit.

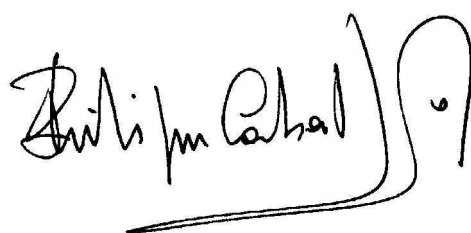
Pour ce qui concerne les championnats jeunes, nous ne pouvons que vous encourager à saisir vos résultats de la même manière.

Renouvellement des cartes étrangers : les licences étant désormais saisies sur FBI par le président de l'association ou une personne mandatée, il est de la responsabilité du club de s'assurer que chaque licencié étranger est à jour au niveau de son titre de séjour. Le comité s'efforcera de prévenir chacun par un courrier l'informant de la date limite de validité de sa licence avec une copie au président.

Au cas où un joueur participerait à une rencontre au-delà de la validité de sa carte de séjour, l'équipe serait pénalisée sauf à produire un document de régularisation dans un délai raisonnable (en rapport avec les situations généralement constatées).

Fort déçu d'être contraint, par la négligence de certains, à vous adresser en ce début janvier un tel courrier, je vous remercie par avance de votre compréhension et compte sur votre précieuse collaboration afin que nous puissions poursuivre la saison dans la sérénité et le plaisir de pratiquer ou d'encadrer notre activité préférée.

Bien sportivement à tous,
Le président du CDBB91
Philippe CABALLO

A handwritten signature in black ink, reading 'Philippe Caballo', with a large, stylized flourish extending from the end of the name.